

CONTRAT DE PRET D'HONNEUR

(Co-contractant personne physique ET entreprise exploitée par une société)

N°2015 – 67 *EST

ENTRE

VAL DE MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE,

association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901,

dont le siège social est situé 85-87 avenue du Général de Gaulle, 94017 CRETEIL

représentée par M. Patrice SIMOUNET, son président

ayant tous pouvoirs à cette fin en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 juin 2011

ci-après dénommée **L'ASSOCIATION,**

d'une part

Madame REVELLAT Evelyne

domicilié(e) à 129 Avenue Pasteur – 94360 BRY SUR MARNE

Situation matrimoniale : Mariée – Régime communauté d'acquêts

né(e) 15/02/1961 à GRENOBLE (38)

ci-après dénommé **LE BENEFICIAIRE,**

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Dans le respect des dispositions légales, L'ASSOCIATION a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une Petite ou Moyenne Entreprise (PME) ou Très Petite Entreprise (TPE).

Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt d'honneur, prêt personnel, sans intérêt, ni garantie, et peut faire bénéficier ce porteur de projet d'un parrainage et d'un suivi assurés gracieusement. A ce titre, le porteur de projet entre dans une chaîne de solidarité, qui lui offre un prêt d'honneur et un appui, qu'il accepte. Il deviendra à son tour, membre de cette chaîne, en concourant à aider d'autres porteurs de projet à entreprendre, par le remboursement de son prêt d'honneur et par sa participation, dans la mesure de ses moyens, à l'action de l'association en faveur des initiatives locales qu'elle mène sur son territoire d'implantation.

Article 1 - MONTANT DU PRET

L'ASSOCIATION consent au BENEFICIAIRE, conformément à la décision du Comité d'Agrément du 21 MAI 2015, un prêt sans garantie ni intérêt de **10.000 € (Dix Mille Euros).**

Article 2 - DUREE DU PRET

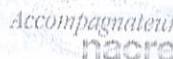
Le prêt est consenti pour une durée de **59 Mois**, y compris différé éventuel, à compter de la date de son versement, qui interviendra le **18 septembre 2015.**

Val de Marne Actif Pour l'Initiative

SIRET 42822211100026 • APE 9499Z

85/87 avenue du Général de Gaulle • 94017 CRETEIL

Accueil créateurs : 01 43 91 13 33 • Administration : 01 77 35 04 90



DEMANDE DE VIREMENT AUTOMATIQUE PERMANENT

Je, soussigné, Madame REVELLAT Evelyne

Demeurant 19 rue Camille Claudel – 94350 VILLIERS SUR MARNE

Demande à L.C.L. CREDIT LYONNAIS

D'effectuer un virement permanent respectant les caractéristiques suivantes :

EMETTEUR :

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé R.I.B.
30002	07650	0000004800X	63

DESTINATAIRE : VAL DE MARNE ACTIF POUR L'INITIATIVE

Désignation du compte à créditer : BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé R.I.B.
10107	00133	00618039445	96
IBAN : FR76 1010 7001 3300 6180 3944 596			
Code BIC : BREDFRPPXXX			

Libellé de l'ordre de virement : REVELLAT _ 2015-67 * Est

CARACTERISTIQUES :

Périodicité : Mensuelle (avant le 10 du mois)

- Première échéance réglée le 10 Février 2016 par chèque : 224,00 EUROS
- Date de la deuxième échéance : Mars 2016 Montant : 188,00 EUROS
- Date de la dernière échéance : Juin 2020 Montant : 188,00 EUROS
- Autres échéances : conformément au tableau d'amortissement joint

Fait à Créteil, le 9 février 2017

Signature

24 mois x 188 = ^{Régler =} 4512

Val de Marne Actif Pour l'Initiative

SIRET 42822211100026 • APE 9499Z

85/87 avenue du Général de Gaulle • 94017 CRETEIL

Accueil créateurs : 01 43 91 13 33 • Administration : 01 77 35 04 90

